



DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE EN CRÈCHE

Informations concernant l'enfant à inscrire

(à partir de 4 mois de grossesse révolus)

Crèche « PETIT PRINCE »
3 place Henri Hamel
78860 Saint-Nom-la-Bretèche

Tél. : 09 84 15 82 36

NOM :

Prénom (pour un enfant déjà né) :

Né(e) le :

À naître le :

DATE D'ACCUEIL SOUHAITÉ

Acte de naissance

Informations concernant la famille

RESPONSABLE LÉGAL 1

RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM		
Prénom		
Téléphone		
Adresse (à la date d'inscription)		
Code postal / ville		
E-mail		

Marié

Vie maritale / pacsé

Famille monoparentale

NOMBRE DE FRÈRES ET SŒURS À CHARGE

Nom	Prénom	Date de naissance	Accueil actuel / École

L'un des parents est-il en situation de handicap avec un taux d'invalidité \geq à 80 % ?

mère

père

L'un des enfants est-il en situation de handicap ?

oui

non

S'agit-il d'une naissance multiple ?

oui

non

Renseignements professionnels

Profession

Employeur

Renseignements concernant l'accueil

Les deux parents exercent une activité professionnelle horaires de présence souhaité :

JOURS DE LA SEMAINE	AMPLITUDE HORAIRE SOUHAITÉE
Lundi	de h..... à h.....
Mardi	de h..... à h.....
Mercredi	de h..... à h.....
Jeudi	de h..... à h.....
Vendredi	de h..... à h.....

Votre demande d'inscription nécessite une précision, merci d'apporter votre complément d'information ci-dessous :

Tout dossier incomplet ou dont les informations sont erronées ne sera pas validé

Pour confirmer votre préinscription de votre enfant sur la liste d'attente, il vous appartient de fournir au service Petite enfance, la copie du livret de famille ou un acte de naissance, **dans le mois suivant la naissance**. Ce délai dépassé, votre demande ne sera pas étudiée

ANNEXE

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE

1 – Pré-inscription

Le dépôt du dossier de pré-inscription en crèche se fait à partir du 4^{ème} mois de grossesse révolus, muni de la copie des documents suivants :

- La pièce d'identité des 2 parents ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (promesse de vente, quittance de loyer, facture énergie / téléphonie (y compris téléphone mobile si forfait d'accès à internet) ;
- Attestation de grossesse, livret de famille ou un extrait d'acte de naissance ;

L'ensemble du dossier peut être déposé à l'accueil de la Mairie ou envoyé par mail à b.verbelen@mairiesnlb.fr

Date de début de grossesse	Mois d'inscription (4 mois + 1 jour)	Mois de naissance
Janvier	Mai	Octobre
Février	Juin	Novembre
Mars	Juillet	Décembre
Avril	Août	Janvier
Mai	Septembre	Février
Juin	Octobre	Mars
Juillet	Novembre	Avril
Août	Décembre	Mai
Septembre	Janvier	Juin
Octobre	Février	Juillet
Novembre	Mars	Août
Décembre	Avril	Septembre

La Ville de Saint-Nom-la-Bretèche, représentée par son Maire, dont le siège est l'Hôtel de Ville sis 32 Rue de la Font des Vaux, vous demande de remplir un dossier de demande de place en crèche recueillant des données à caractère personnel pour la gestion des attributions de places en crèche. Ces données à caractère personnel sont recueillies dans le cadre des missions de service public de la Ville conformément aux dispositions de l'article 6.1.e) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD). Elles seront conservées jusqu'à l'entrée de votre enfant en petite section de maternelle. En aucun cas, elles ne seront utilisées à des fins commerciales, cédées ou transférées à des tiers. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et d'un droit à la portabilité de celles-ci. Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations à la préinscription en crèche pourra être retirée à tout moment.

2 – Attribution des places

Pour confirmer votre pré-inscription de votre enfant sur la liste d'attente, il vous appartient de fournir au service Petite enfance, la copie du livret de famille ou un acte de naissance, **dans le mois suivant la naissance**. Ce délai dépassé, votre demande ne sera pas étudiée.

Tout changement de situation doit être signalé par courrier ou par mail (b.verbelen@mairiesnlb.fr)

En prévision de la commission d'attribution des places en crèches pour la rentrée de septembre, un courrier vous sera adressé au cours du premier trimestre, dans lequel il vous sera demandé de confirmer ou d'actualiser votre demande.